

Le 27 janvier 2022

ENVOYÉE PAR COURRIEL

L'honorable Paul Calandra, député
Ministre des Soins de longue durée
paul.calandra@pc.ola.org

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous féliciter pour votre récente nomination au poste de ministre des Soins de longue durée. Nous apprécions que vous ayez tendu la main à notre syndicat. Les 15 000 membres que nous représentons dans ce secteur viennent de traverser une crise humanitaire, qui existe toujours dans toute la province.

Nous comprenons que le gouvernement prend des mesures pour atténuer la crise des soins de longue durée, y compris l'établissement d'une nouvelle loi sur les soins de longue durée. Grâce à notre position au sein de la Table consultative stratégique sur les SLD, nous avons eu l'occasion de fournir des commentaires et de soulever des préoccupations, mais il est important que nous vous communiquions ces préoccupations directement.

D'abord et avant tout, bien que la décision d'inclure un objectif provincial de quatre heures de soins soit louable, nous sommes très préoccupés par le fait que cette norme sera complètement inapplicable.

Chaque foyer de SLD devrait être responsable de cette norme et l'information devrait être facilement accessible au public et applicable par l'entremise d'un agent de conformité. Si cette partie de la loi n'est pas modifiée pour assurer son application, elle deviendra essentiellement inutile. Les opérateurs à but lucratif ont eu les pires résultats tout au long de la pandémie, et leur demander des comptes devrait être une priorité absolue.

Nous restons également préoccupés par le fait qu'aucun effort n'a été fait pour améliorer véritablement les salaires, les avantages sociaux, les jours de maladie payés et l'accès au travail à temps plein dans l'ensemble du secteur. À l'heure actuelle, je peux affirmer avec certitude que tous les foyers de soins de longue durée de la province sont à court de personnel, ce qui signifie qu'il n'y a tout simplement pas assez de personnel présent en tout temps pour offrir des soins de qualité.

Soyons clairs : les résidents souffrent actuellement de négligence, tout simplement parce qu'il n'y a pas assez de personnel.

Ces conditions de travail, ainsi que la rémunération nettement insuffisante, ne font rien pour attirer les travailleuses et travailleurs dans le secteur, et encore moins pour retenir ceux qui y sont actuellement. Nombreux sont ceux qui ne se sentent pas respectés par le gouvernement et leurs employeurs et qui envisagent de quitter le secteur dans son ensemble.

Les négociations dans le secteur sont généralement menées par Bass and Associates et les travailleuses et travailleurs sont couverts par la Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux (HLDA), qui les empêche de faire grève légalement. La suppression des salaires a été une priorité de ces établissements, pour la plupart à but lucratif, guidés par leurs agents. Au cours de la dernière décennie, ces travailleuses et travailleurs n'ont pas eu d'augmentation salariale supérieure à 1,5 % et ont même subi un gel des salaires pendant deux ans. En dollars réels, les travailleuses et travailleurs des soins de longue durée ont vu leurs salaires baisser et leur pouvoir d'achat diminuer.

Les arbitres n'ont pas fait preuve de bienveillance à l'égard du secteur et ont ignoré de façon flagrante leur obligation de tenir compte de « la capacité de l'employeur à attirer et à conserver des employés qualifiés », comme ils sont tenus de le faire en vertu de la Loi. Même aujourd'hui, à la table des négociations, les offres des employeurs n'ont pas dépassé 1,5 %. Il est absolument impossible qu'un syndicat de ce secteur puisse ratifier une convention collective assortie d'une offre salariale qui ne peut être considérée que comme une véritable insulte.

Ces mêmes employeurs, lorsqu'ils sont désespérés, augmentent la rémunération des heures supplémentaires, ajoutent des majorations de salaire temporaires et font régulièrement appel à du personnel intérimaire qui gagne souvent le double de ce que gagnent nos membres. Il est clair qu'ils peuvent se permettre de négocier de meilleurs salaires.

Cette suppression des salaires est exactement la raison pour laquelle les foyers de SLD ne sont pas en mesure de survivre à une pandémie. Nous ne pourrions jamais oublier les milliers de vies perdues dans les SLD, y compris les travailleuses et travailleurs de première ligne, dont deux étaient des préposés aux services de soutien à la personne membres d'Unifor. L'amélioration des conditions de travail créera un environnement qui attirerait des milliers de travailleuses et travailleurs qui sont partis, et permettrait en fait à votre gouvernement d'accélérer la mise en œuvre des quatre heures de soins. Nous ne pouvons pas attendre jusqu'en 2025.

L'augmentation temporaire du salaire des préposés aux services de soutien à la personne, bien que bienvenue, devrait être étendue à tous les travailleurs et travailleuses du secteur des SLD et devenir permanente. Ces travailleuses et travailleurs ont également été privés de décennies de maintien de l'équité salariale par méthode de comparaison. Les tribunaux ont récemment déterminé leur droit à ce maintien, mais les employeurs continueront à retarder la mise en œuvre, pendant des années peut-être. En tant que Ministre chargé de ce dossier crucial, nous vous

demandons de défendre les femmes de ce secteur et de rendre l'équité salariale obligatoire immédiatement.

Les infirmières auxiliaires autorisées (IAA) ont joué un rôle incroyable pendant la pandémie dans tous les sous-secteurs de notre système de soins de santé, mais leur rôle en tant que responsables et prestataires de soins directs dans les SLD a été crucial. Pourtant, leur rémunération est bien inférieure à celle qu'ils gagneraient dans un hôpital ou un foyer municipal. Vous pouvez imaginer qu'il existe des maisons de soins infirmiers où une préposée aux services de soutien à la personne bénéficiant d'une augmentation de salaire gagne presque autant qu'une infirmière auxiliaire. Personne ne nie que les préposés aux services de soutien à la personne méritent cette augmentation, mais il en va de même pour les infirmières et tous les autres travailleurs du secteur des soins de longue durée qui ont été couverts par des décrets d'urgence qui supplantent leurs droits en vertu de la convention collective.

J'aimerais avoir l'occasion de vous rencontrer, vous et des représentants de notre direction, pour discuter de ces questions dès que possible. Nous aimerions également avoir l'occasion de rencontrer les infirmières et infirmiers auxiliaires de soins de longue durée de première ligne pour discuter de leur important travail.

Sincèrement,



Jerry Dias
Président national d'Unifor

cc. Fadi Dawood, Katha Fortier, Andy Savela.

JD/klsep343